AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier trésorier de la ville de Léry, qu'au cours de la séance ordinaire du 11 juin 2025 qui aura lieu à la salle du conseil municipal située au 1, rue de l'Hôtel de Ville, à compter de 19 h 30, le conseil prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE DE LA DEMANDE :

La demande vise à autoriser une porte de garage d'une hauteur de 2,8 m sur un terrain portant le numéro de lot # 5 141 299 du cadastre du Québec, situé au 1060, chemin du Lac Saint-Louis, dans la zone H01-21.

EFFET DE LA DEMANDE :

La demande contrevient au règlement de zonage numéro 2016-451, article 192, sous-section 2 « dispositions relatives aux garages privés isolés » concernant les dimensions, alinéa 1, paragraphe 2 qui prévoit que la hauteur maximale des portes de garage est fixée à 2,50 mètres.

CONSÉQUENCE DE LA DEMANDE

Autoriser une porte de garage de 2,8 m de hauteur, soit une dérogation de 0,3m à la norme actuelle qui est de 2,5m.

Toute personne intéressée par cette demande peut se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ci-haut mentionnée.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 27e jour de mois de mai 2025

Michel Morneau MAP. urb.
Directeur général et greffier-trésorier